

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec



Le train est en marche!

Par Nathaly Roy, présidente

a y'est! L'automne est bel et bien de retour et le train est définitivement en marche vers d'autres luttes pour la FAFMRQ. En 2008-2009, les priorités d'actions de la Fédération seront toujours aussi nombreuses et viseront, comme par les années passées, à améliorer les conditions de vie des familles monoparentales et recomposées. Ainsi, la lutte à la pauvreté demeure sur le dessus du panier, avec une implication active dans la campagne «MISSION COLLECTIVE...» du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Les actions de la Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants, dont la Fédération assume la coordination, se poursuivront également de diverses façons. Nous surveillerons notamment la sortie du prochain Plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté dont l'élaboration est présentement en cours et qui devrait possiblement contenir des mesures concernant le traitement des pensions alimentaires pour enfants dans les programmes gouvernementaux. Bien sûr, l'accessibilité aux études demeure un élément-clé pour améliorer les conditions de vie des personnes et la FAFMRQ compte bien maintenir ses représentations politiques afin d'obtenir des mesures adaptées aux parents étudiants responsables de familles monoparentales.

Du côté des dossiers juridiques, la FAFMRQ a reçu une réponse positive la Cour quant à son intervention à titre de tiers dans une cause-type concernant la situation juridique des conjoints de fait. Rappelons que ces derniers ne bénéficient pas des mêmes protections légales que les couples mariés. Cette situation engendre trop souvent des impacts financiers au moment d'une rupture, particulièrement pour les femmes, qui ont généralement

un revenu plus faible. La Fédération demeurera également active au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique: il est impératif que les seuils d'admissibilité soient rehaussés substantiellement pour un réel accès à la justice pour tous!



Nathaly Roy

Mais le gros morceau de notre Fédération cette année sera sans contredit la tenue d'un congrès d'orientation au printemps 2009. En effet, avec plus de 30 années d'existence, le moment est venu pour la FAFMRQ et ses associations membres de porter un regard éclairé sur leur situation actuelle, de nommer les défis et les enjeux qui s'en dégagent et d'envisager les perspectives d'avenir que nous souhaitons collectivement pour notre mouvement.

Mais, pour l'heure, voici notre premier Bulletin de liaison de la rentrée. Il porte principalement sur les enjeux liés à la pratique de plus en plus répandue, pour les gouvernements, de répondre aux besoins de la population par la création de fonds publics/privés. À ce titre, vous trouverez dans les pages qui suivent quatre excellents articles qui aident à mieux comprendre le pourquoi et les enjeux en lien avec cette facon de faire.

Bref! Bienvenue à bord du train de solidarité de la FAFMRQ! Le voyage promet d'être riche en péripéties de toutes sortes, mais nous ferons en sorte d'arriver en gare avec le plus grand nombre d'avancées possibles pour les familles monoparentales et recomposées du Québec!

BULLETIN BLIAISON

Dans ce numéro...

Le train est en marche!p. 2 par Nathaly Roy
Qu'est-ce qu'il y a au fond des fonds?p. 3 par Lorraine Desjardins
Une nouvelle gouvernance des services publics?p. 5 par Frédéric Lesemann
Vers une biologie de la pauvreté?p. 7 par Michel Parazelli
Quels impacts sur les communautés? p. 9 par Carol Gélinas

Équipe du Bulletin

Carole Benjamin Lorraine Desjardins Sylvie Lévesque

Mise en page

David Bombardier

Impression

Centre hospitalier de Verdun

Collaborations

Nathaly Roy FAFMRQ

Frédéric Lesemann

INRS - Urbanisation, Culture et Société

Michel Parazelli

École de travail social de l'UQAM

Carol Gélinas

Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal



584, Guizot Est, Montréal (QC) H2P 1N3 Tél.: (514) 729-MONO (6666)

Téléc.: (514) 729-6746 Site Internet: www.fafmrq.org Courriel: fafmrq.info@videotron.ca

Qu'est-ce qu'il y a au fond des fonds?

Par Lorraine Desjardins, agente de recherche et de communication

ans le cadre de son budget de mars 2008, le gouvernement du Québec annonçait la création d'un nouveau fonds de 400 millions de dollars, sur dix ans, pour le développement des enfants de 0 à 5 ans en situation de vulnérabilité. Ce fonds prévoit financer des actions et des projets afin, notamment, d'augmenter l'intervention précoce et soutenue auprès des enfants et d'améliorer le soutien aux parents sous diverses formes, pour mieux les outiller afin de favoriser le développement des enfants.

Déjà, en 2004, la Fondation Chagnon incitait le gouvernement à investir dans ses programmes d'intervention par la création de fonds publics/privés (dans la majorité des cas, le gouvernement investit presque la moitié des argents). En 2004, le gouvernement avait signé une entente de cinq ans totalisant plusieurs millions. En 2006, une autre entente de 400 millions de dollars, sur dix ans, était signée avec la Fondation Chagnon pour la promotion de saines habitudes de vie (dont 200 millions provenant du gouvernement).

Alors que, pour certains, ce type d'initiative vaut d'être saluée, pour d'autres, ces façons de faire posent de sérieuses questions, notamment aux plans politique et démocratique. N'estil pas questionnant que les fondations privées réussissent à engager des fonds publics dans ce qu'elles décident être important pour la société, selon leurs valeurs, leur vision et ce, sans débats? N'y aurait-il pas lieu ici de faire davantage de place à la parole publique?

Plusieurs organismes et intervenant(e)s ayant exprimé leur désir d'échanger sur les différents enjeux reliés à la création de ce type de fonds et à leurs impacts sur les communautés, une rencontre – organisée conjointement par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et le Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM) – s'est tenue à Montréal le 27 mai 2008. Plus d'une trentaine de personnes, issues de divers milieux, y étaient présentes. Vous trouverez, dans les pages qui suivent, les textes des présentations données par les trois conférenciers invités à cette rencontre: Frédéric Lesemann, de l'INRS – Urbanisation, culture et société; Michel Parazelli, de l'École de travail social de l'UQAM; et Carol Gélinas, du Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM).

Ce qu'en disent les associations membres de la FAFMRQ

Bien que les textes des conférences présentés dans les pages de ce *Bulletin* aident déjà à mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la création des fonds publics/privés, la Fédération avait également envie de donner la parole à ses associations membres. D'autant plus que, puisque les interventions dont il est question visent prioritairement les enfants de 0 à 5 ans en situation de vulnérabilité, on est en droit de s'attendre à ce que les jeunes familles monoparentales soient concernées.

Une petite enquête a donc permis de connaître un peu mieux ce qui se passe réellement sur le terrain en ce qui concerne certaines initiatives mises en place ces dernières années, notamment par la Fondation Chagnon. En tout, sept associations1 ont été contactées dans le cadre de cette mini-enquête. Elles étaient implantées dans cinq régions différentes: Chaudière - Appalaches, Mauricie / Centre du Québec, Montérégie, Montréal et Outaouais. Bien qu'il ne s'agisse pas là d'un échantillonnage permettant de qualifier notre démarche de « scientifique », cela a quand même permis de tâter le pouls de celles et ceux qui travaillent directement avec des familles monoparentales et recomposées.

Sur la création du nouveau fonds

La première question adressée aux personnes visait à connaître leur opinion face à la création du nouveau fonds public/privé de 400 M\$ annoncée dans le dernier budget du Québec. On rappelait également que, dans ce même budget, un montant de 1,8M\$ avait été accordé pour le financement des organismes communautaires Famille. Plusieurs se sont dit choquées que, sous prétexte de ne pas avoir les fonds nécessaires, le gouvernement accorde si peu de financement aux OCF, alors qu'il a la capacité d'injecter 200 M \$ (même si c'est sur 10 ans) dans un nouveau fonds qui devrait servir à financer de nouveaux projets. Pourtant, plusieurs associations de familles monoparentales et recomposées font déjà un important travail sur le terrain et éprouvent de graves problèmes de sous-financement. Certaines personnes ont ajouté qu'elles se sentaient très peu écoutées dans leurs demandes d'être reconnues et financées à leur juste valeur et avouaient ressentir un certain épuisement face aux démarches nécessaires pour aller chercher du nouveau financement: «On a l'impression qu'il faudrait inventer de nouvelles activités et de nouveaux services si on veut avoir de l'argent supplémentaire. Pourtant, juste le fait de remplir notre mission et de répondre aux besoins de nos familles est déjà bien assez exigeant!», confie l'une de nos répondantes.

Les concertations locales et régionales

Dans la deuxième question, on demandait aux personnes si elles avaient déjà entendu parler de projets du type « Québec en forme » et « Québec enfants » dans leur région où leur localité. Or, à la lumière des réponses recueillies, il semble que c'est le plus souvent par le biais des tables de concertation locales et régionales (tables enfance-famille et tables en périnatalité) que les organismes sont informés de la présence de ce type d'initiatives dans leur communauté. Or, fait intéressant à noter,

plusieurs tables ont déjà pris des positions critiques par rapport à ça. Certaines instances régionales ont même lancé un appel à la prudence aux organismes à l'effet de ne pas embarquer trop aveuglément dans les projets qui sont proposés. Dans une région en particulier, des organismes se sont même mis ensemble afin de sensibiliser la communauté aux enjeux liés à ce type d'interventions.

Il semble que l'un des principaux irritants soit la rigidité des cadres proposés. Une travailleuse nous raconte qu'un des projets dont elle avait entendu parler visait l'amélioration des relations pères/enfants, entre autres par le biais de la pratique d'un sport. Or, les critères retenus pour l'éligibilité des familles à y participer étaient en lien avec le niveau de pauvreté: « On a finalement décidé de ne pas participer avec nos familles. On avait un important malaise avec le fait de devoir dire à certaines d'entre elles qu'elles n'étaient pas assez pauvres pour avoir droit à ces activités».

Ce qui dérange ici est, d'une part, la stigmatisation qu'entraîne nécessairement le ciblage de certaines familles dites «à risque» et, d'autre part, l'impossibilité pour les organismes d'avoir leur mot à dire. Pourtant, les promoteurs de ce type d'initiatives insistent sur le fait qu'ils veulent que les projets soient développés en partenariat avec les communautés. Néanmoins, ce sont rarement les tables régionales elles-mêmes qui sont chargées de gérer l'encadrement des projets. Dans certaines régions, ce sont les Corporations de développement communautaire (CDC) qui ont reçu ce mandat, alors que dans d'autres régions ce sont les CLSC.

Fait intéressant à noter également, une répondante nous a dit que même les programmes PACE (Programme d'action communautaire pour les enfants issu du fédéral), qui sont implantés depuis plusieurs années dans les organismes communautaires Famille, ont eux aussi resserré considérablement leurs critères. Plusieurs organismes se seraient fait couper leurs subventions récemment sous prétexte qu'ils ne répondaient plus aux critères.

Même si, comme on le disait tout à l'heure, les familles monoparentales en situation de pauvreté sont dans la mire des projets dont il est ici question, de façon générale, les associations interrogées disent ne pas avoir été approchées directement pour y participer. D'ailleurs, une majorité de répondantes se sont empressées de préciser que, même si elles étaient sollicitées, elles ne seraient pas du tout intéressées! Cela tient à plusieurs choses: d'une part, rares sont les associations de familles monoparentales et recomposées qui ont des activités qui s'adressent aux jeunes enfants (0 à 5 ans) puisqu'elles interviennent principalement auprès des parents qui vivent des transitions familiales, telles une rupture ou une recomposition. Lorsqu'elles ont des activités qui s'adressent aux enfants, les associations rejoignent davantage les enfants de 6 ans et plus. D'autre part, parmi les associations interrogées, rares sont celles qui consentent à fonctionner par le biais d'ententes de services.

Quels impacts sur les familles?

L'un des reproches qu'on peut adresser à cette tendance, pour le gouvernement, d'investir massivement dans la création de projets qui visent les populations «à risque», c'est l'une de nos répondantes qui le formule le plus éloquemment: « Plutôt que d'investir des centaines de millions dans la promotion de saines habitudes de vie ou dans des programmes de soutien aux jeunes parents qui ciblent les familles les plus pauvres, pourquoi estce qu'on ne travaille pas davantage sur les causes de la pauvreté elle-même? C'est bien plus urgent d'indexer les prestations d'aide sociale et d'arrêter de couper les pensions alimentaires pour enfants!»

Un autre impact que peut avoir ce genre d'initiatives sur les familles est, comme nous l'avons souligné plus tôt, l'effet de stigmatisation. Or, les familles monoparentales, surtout celles qui ont de faibles revenus, sont déjà la cible de nombreux préjugés. Les approches qui visent à intervenir prioritairement auprès des enfants de ces familles ne contribuent-elles pas à renforcer ces préjugés? Déjà, même des familles biparentales de la classe moyenne sont parfois choquées par certaines interventions du programme « *Québec en forme* » qui, par le biais des écoles, se font carrément dicter ce qu'ils doivent ou ne doivent pas mettre dans la boîte à lunch de leurs enfants!

Pour les associations aussi, il y a des impacts possibles. Même si ces dernières ont peu d'activités qui visent spécifiquement les relations parents-enfants, les familles qui fréquentent les associations de familles monoparentales et recomposées sont parmi celles qui sont visées par les projets qui seront mis sur pied dans les mois à venir suite à la création du nouveau fonds. On craint donc qu'un climat de compétition ne s'installe entre les organismes d'un même territoire pour avoir accès aux mêmes familles. On craint également que les critères soient trop étroits et la reddition de compte de ces projets soient trop rigides pour que les organismes puissent s'y sentir véritablement à l'aise.

Nous laisserons le mot de la fin à une autre de nos précieuses répondantes quant aux impacts pressentis, tant sur les familles que sur les associations: «Le fait de multiplier les interventions auprès des familles dites vulnérables pose également la question du libre-arbitre. Les parents doivent rentrer dans des petites cases de plus en plus serrées au risque d'être qualifiés de mauvais parents. C'est aussi la nature même de la participation des personnes aux activités d'un organisme qui est menacée: dans quelle mesure cette participation pourra-t-elle continuer d'être réellement libre et volontaire?»

La FAFMRQ tient à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse contribution: Nancy Desnoyers de l'association Re-Nou-Vie, Céline Fortier de l'Association des familles monoparentales et recomposées La Source, Chantale Girard de l'Association des familles monoparentales et recomposées de l'Outaouais, Carole Girouard d'Entraide pour monoparentales et familles recomposées du Suroît, Nancy Lacroix de l'Association de familles monoparentales et recomposées de La Chaudière, Laurence Lagouarde du Service d'Entraide Passerelle et Nathaly Roy du Réseau d'aide aux familles en transitions (RAFT).

L'irruption des fondations privées dans le «communautaire»: une nouvelle gouvernance des services publics?

Frédéric Lesemann, professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique (INRS – Urbanisation, Culture et Société)



es modes de gouvernance des politiques sociales et des services publics destinés aux personnes (Centres de la petite enfance, services de soutien à domicile pour les personnes dépendantes, services communautaires de tous ordres: insertion en emploi, groupes d'entraide, groupes de soutien aux personnes dépendantes, aide aux immigrants et réfugiés, aux familles en difficulté, aux femmes victimes de violence, aux jeunes chômeurs, groupes de promotion de la santé, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de développement social, etc.) se transforment profondément au Québec, comme dans tous les pays industrialisés.

Jusqu'à récemment, on peut dire que l'État assurait l'essentiel du financement de ce type de services, directement (services de CLSC, par exemple) ou indirectement (subventions à divers types d'organismes communautaire). Il a au cours des dernières années recouru de manière croissante aux services des organismes communautaires pour réaliser sa mission sociale et de santé publique. Pourquoi? Parce qu'il est soumis à des contraintes budgétaires majeures liées de manière importante à l'enjeu démographique: la population du Québec vieillit et ce phénomène (d'ailleurs universel, mais avec des intensités et des rythmes d'évolution variables selon les pays) entraîne des coûts nouveaux, en même temps qu'il réduit les rentrées fiscales de l'État, et donc sa capacité de dépenser. Je m'en explique ailleurs1. Par analogie, on peut dire que l'État, comme l'entreprise publique est en compétition entre ses divers ministères pour l'allocation de ressources budgétaires rares. Et que fait l'entreprise privée pour réduire ses dépenses et donc accroître sa rentabilité? Elle recourt à la sous-traitance.

elle «externalise» une partie de ses coûts auprès d'entreprises «associées» et donc dépendantes du «donneur d'ordres», ici ou à l'étranger, là où la main-d'œuvre est moins chère et auprès de laquelle elle ne contracte aucune obligation à long terme.

C'est exactement ce que fait de plus en plus l'État auprès des «entreprises» communautaires. Mais celles-ci ont une histoire, et donc des missions, des valeurs, des engagements propres, ce qui crée des tensions entre la commande de l'État et la manière dont le communautaire va réaliser cette «commande». J'introduis ici des guillemets pour signifier qu'il y a toujours une tension autour de la compréhension même de la «commande», de la manière de la négocier, sauf pour les «entreprises» créées de toutes pièces par un ministère. Une autre stratégie de l'État consiste à laisser se développer un marché privé de services, comme dans le cas des agences de recrutement d'infirmières qui s'implantent à la porte même des hôpitaux.

Pourquoi une nouvelle gouvernance?

Pourquoi l'État externalise-t-il ainsi une partie de ses services, et dans ce sens, implante-t-il une nouvelle *gouvernance* (c'est-à-dire une nouvelle organisation globale, répartie entre une diversité d'intervenants) de ses missions, sachant, et j'insiste, que l'État ne se retire pas, mais qu'il réalise de manière différente et diversifiée ses missions dont il reste jusqu'ici incontestablement le maître d'œuvre?

Je l'ai mentionné: pour des raisons budgétaires, mais aussi pour d'autres raisons, davantage «internes», structurelles. On constate en effet, une série de dysfonctionnements croissants de l'approche des administrations publiques, découlant de la structure même des ministères. J'en identifie quatre. C'est d'abord l'approche en «silos» qui est mise en cause: la réalité des besoins sociaux ne correspond pas aux découpages sectoriels créés par les ministères et leurs sous-divisions: santé, social, travail, logement, etc. Les problèmes réels entremêlent tous ces domaines. Or leur solution est gérée sur le terrain par une série de «guichets» qui laissent à l'individu confronté à un problème spécifique la responsabilité d'intégrer les ressources qu'il obtient en faisant la queue successivement aux divers «guichets». D'où l'«approche territoriale intégrée» qui devrait apporter des réponses plus efficaces aux demandes concrètes et surtout moins coûteuses pour les ministères.

C'est ensuite, le constat de la relative inefficacité du fonctionnement interne des administrations, due aux coûts des services professionnels, mais aussi au constat de la perte de sens du travail professionnel qui se manifeste par un haut taux d'absentéisme relié à des maladies professionnelles, telles que le *burnout*, à l'absence de perspectives de promotion, de défis professionnels : d'où le recours à un contrôle interne accru de l'activité (qui augmente les problèmes), d'incessantes restructurations administratives qui contribuent à démotiver les «troupes» qui n'en voient pas le sens.

C'est encore une incapacité du gouvernement à réorienter les missions des ministères en fonction des nouveaux besoins, reliés par exemple aux nouveaux enjeux démographiques, (par ex.: transférer des budgets de l'éducation à la santé) à cause des pressions *internes* liées aux corporatismes incrustés dans certains ministères, et externes, liées à un clientélisme, tel que celui des personnes âgées qui votent plus que les jeunes, on le sait.

C'est enfin un questionnement en profondeur sur les enjeux politiques de l'objectif d'universalité quand on découvre que dans bien des cas cet objectif va à l'encontre de celui d'équité: accorder à tous un montant ou un service équivalent sans prendre en compte les revenus revient à donner davantage à ceux qui ont déjà plus qu'à ceux qui ont moins. C'est le même problème – mais à l'inverse – que celui des taxes à la consommation: la TPS et la TVQ coûtent proportionnellement plus aux pauvres qu'aux riches. C'est un problème d'équité qui fonctionne dans les deux sens!

Dès lors, que faire? Tenter de réduire non pas la mission des ministères et partant de l'État, mais l'implication de l'État dans l'organisation directe des services, diversifier les sources de pourvoyeurs de services, tout en gardant la maîtrise d'œuvre de l'ensemble. On a vu le rôle du «communautaire» à ce titre, et sa place dans cette diversification de la gouvernance des services.

Un nouvel acteur: les fondations privées

Un nouvel acteur fait maintenant son entrée en scène qui vient ajouter à la diversification de l'offre de services, il s'agit des fondations privées, en l'occurrence la plus importante d'entre elles actuellement dans ce secteur, la Fondation Chagnon. Un simple acteur de plus? Pas seulement! Cette Fondation porte un nouveau projet politique offensif, celui de contribuer activement à implanter une perspective de prévention dans l'organisation des services sociaux et de santé, à partir d'une stratégie de ciblage de certains groupes «à risque», en particulier les enfants et les jeunes de certains milieux sociaux ou régions pauvres. Et cette offensive a une prétention à portée politique: réussir là où les programmes gouvernementaux ont jusqu'ici échoué. Ces quelques caractéristiques nous montrent d'emblée que nous sommes en présence d'un acteur différent des autres; il ne se contente pas d'offrir généreusement davantage de services dans le cadre de la gouvernance étatique, dans un esprit de complémentarité, en direction de régions

ou de catégories sociales particulièrement défavorisées. On n'est pas du tout dans une perspective d'approche charitable, mais bien dans la recherche d'une nouveau mode critique de l'intervention gouvernementale, jugée peu efficace puisqu'elle existe depuis plusieurs décennies maintenant et que les problèmes, pour le dire sans nuances, non seulement ne se résolvent pas, mais s'amplifient.

Contextualisons minimalement l'intervention de cette Fondation. Il ne s'agit nullement ici, précisons-le, de critiquer ses actions, d'ailleurs très appréciées de ceux et celles qui en bénéficient, mais bien de les situer dans le contexte sociopolitique dans lequel elles sont mises en œuvre. Divers think tanks (c'est-à-dire des groupes de hauts fonctionnaires, d'intellectuels et parfois de gens d'affaires influents) internationaux se réunissent régulièrement depuis quelques années, sous l'égide des principaux organismes qui repensent la gouvernance mondiale (OCDE, Banque mondiale, Organisation mondiale de la santé, etc.) dans leurs domaines de compétence respective. Ces think tanks mettent en commun des expériences nationales jugées novatrices, testent des hypothèses de travail, d'organisation des services différentes, développent et partagent des réflexions politiques sur les orientations à donner aux services publics. Ces travaux à portée normative influencent directement les choix politiques des gouvernements nationaux.

Ainsi, on peut constater que les orientations d'action promues au Québec par la Fondation Chagnon, les types de relations qu'elles instaurent par rapport aux politiques gouvernementales, la critique implicite qu'elles exercent à l'égard de l'implantation de ces politiques, s'inscrivent directement dans les orientations mêmes et les actions recommandées par l'OCDE, la Banque mondiale, mais aussi United Way (le Centraide américain et canadien anglais), Centraide lui-même, Santé Canada, l'Institut national de la santé publique du Québec, ou encore les Fondations Clinton ou Habitat for Humanity des États-Unis. Un simple tour des sites web de ces organismes frappe par la convergence des raisonnements, des valeurs invoquées pour justifier les actions,

des domaines d'intervention qu'ils recommandent ou choisissent. On est vraiment en présence d'une vision intégrée, à l'échelle internationale, autant des modes d'intervention auprès des populations défavorisées que d'une critique de l'action gouvernementale jugée inefficace et devant s'ouvrir soit au secteur privé comme tel, soit à un secteur associatif soumis à des exigences de performance et de reddition de comptes.

Il s'agit donc d'intervenir autrement, et de faire appel à d'autres acteurs (privés, «communautaires») que les agents gouvernementaux. Intervenir autrement: - en favorisant la prévention, les bons comportements; - en développant une approche scientifique des problèmes à résoudre: ciblage de groupes spécifiques, définition d'objectifs mesurables à atteindre, limités dans le temps, production d'indicateurs de performance, évaluation par groupes contrôles, expériences probantes. Faire appel à d'autres acteurs: - en développant les partenariats, - en coopérant avec les fondations, - en territorialisant, en «communautarisant» l'action, à condition que ces autres acteurs adoptent et appliquent les modes d'intervention préconisés, - en responsabilisant les communautés par des ententes contractuelles signées de collaboration. Comme le dit la Fondation: « favoriser la mobilisation des communautés à la condition que celles-ci se mobilisent et respectent les balises énoncées dans l'entente de partenariat».

La caractéristique des interventions de ces fondations est d'être fondée sur une approche scientifique, sur une collaboration étroite avec les centres de recherche, dans une perspective de démonstration (les données probantes) en direction des décideurs politiques. On veut montrer qu'«on peut faire la différence». Les fondations ne se définissent plus comme des mécènes, mais comme des «investisseurs sociaux». La sémantique est fondamentale: on emprunte explicitement au langage du marché et du contrat. On est avec l'État, oui, mais pour le changer! Et introduire la culture du marché dans un secteur public jugé réfractaire et inefficace. Cette orientation rejoint celle que j'avais signalée il y a

Suite à la page $11 \rightarrow$

La prévention précoce. Vers une biologie de la pauvreté?

Michel Parazelli, professeur-chercheur, École de travail social (UQAM), rédacteur en chef de la revue Nouvelles pratiques sociales et membre du Groupe d'étude critique de la prévention précoce.



Il s'agit donc d'une approche médicale

armi les programmes mis en œuvre par le partenariat entre la Fondation Chagnon et le gouvernement québécois, celui traitant des familles monoparentales dans une perspective de prévention précoce constitue un exemple de nouvelle gouvernance nous permettant de mieux saisir les enjeux sociaux et politiques qui s'y dessinent. Parmi ces enjeux, la question des droits, peu explorée jusqu'à maintenant dans ce contexte, mérite d'être abordée. Rappelons que ces programmes de prévention précoce dont le plus populaire appliqué actuellement et appelé les SIPPE¹, visent à prévenir dès la naissance les troubles de comportements des enfants de parents dits vulnérables. En fait, en intervenant en très bas âge, on pense pouvoir prévenir l'apparition de troubles de comportements à l'adolescence dont la violence, les comportements antisociaux, la délinguance, etc. Selon les documents officiels, les SIPPE visent à offrir une aide et un accompagnement aux parents et à leurs enfants âgés de 0 à 5 ans vivant dans des conditions de vie défavorables à leur santé, leur bien-être et leur développement. Ils s'adressent plus particulièrement aux femmes enceintes et aux mères vivant l'une de ces situations : une jeune femme âgée de moins de 20 ans et ayant donné naissance à un enfant ou une mère n'ayant pas obtenu son diplôme de 5^e secondaire et vivant avec un revenu familial sous le seuil de faible revenu. L'objectif principal des SIPPE est de contribuer à réduire la transmission de la notion de pauvreté entre les générations. Pour comprendre l'incidence que ce type d'intervention peut avoir sur les droits, je vais surtout insister sur deux aspects fondamentaux de cette pratique,

le type de prévention en jeu et l'approche scientifique particulière sur laquelle elle se fonde: le positivisme.

Un virage préventif

La popularité des programmes de prévention précoce résulte de choix politiques dans le domaine des services sociaux canadiens privilégiant la prévention et la promotion de la santé depuis la dernière moitié des années 1980. Comme les réalités des problèmes sociaux tels que la violence, la maltraitance ou la délinquance sont très complexes à définir et à expliquer, certains chercheurs ont proposé des modèles simples d'explication de ces phénomènes en prenant appui sur des modèles de référence biologiques, médicaux ou écologiques pour rendre compte du développement humain. La santé physique et l'environnement naturel devenaient ainsi les deux principales sources de référence de ce que l'on pourrait appeler la «santé sociale», pouvant ainsi être analysée avec les mêmes procédés préventifs que pour les cas de rougeole ou de méningite par exemple. Parmi ces procédés, mentionnons ceux rattachés à «l'épidémiologie sociale» (connaissance de l'évolution et de la distribution d'une épidémie de problèmes sociaux dans la population). Cette association analogique entre le social et le biologique a pour effet de transformer la réalité des problèmes sociaux en une série de comportements dits à risque qu'il faut isoler, à l'image du microbe ou du virus en ce qui regarde les maladies physiques. C'est pourquoi on parle aussi d'approches comportementalistes pour les différencier des approches scientifiques dont l'unité «d'observation» (ou d'investigation) est plutôt le sens que les personnes donnent à leurs propres comportements.

de la prévention et qui s'inscrit dans la même perspective que la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, déclaration internationale adoptée en 1986 par l'OMS dans le cadre d'un congrès international². Rappelons que ce choix politique a été considéré par la plupart des intervenants comme un virage positif compte tenu de la perspective plus «globale» suggérée par ce type d'orientations. Cependant, la Charte d'Ottawa entretient cette ambiguïté conceptuelle entre la santé physique et la situation sociale des individus en amalgamant le qualificatif «sain» et les termes «d'environnement» et de «bienêtre ». Cette déclaration invite les membres de la communauté internationale à «élaborer des politiques publiques saines » en faisant appel à une «approche socio-écologique» de la santé. On crée ainsi une confusion (par la fusion des genres) entre la prévention médicale et l'intervention sociale via la lecture épidémiologique des problèmes sociaux fondée sur un imaginaire sanitaire des rapports sociaux. Les notions référant aux dimensions sociopolitiques de la santé et à celles ayant des connotations sanitaires ou écologiques (dans le sens médical ou hygiénique du terme) se côtoient sans que cela semble poser problème. Bien qu'on évoque la prise en compte des dimensions économiques, culturelles et politiques, les effets de la récession des années 1980, et la résurgence des difficultés économiques au début des années 1990, ont pavé la voie aux tenants de la «psychosanitarisation» des problèmes sociaux au détriment de considérations sociopolitiques affectant la santé des individus. Par exemple, au Québec, la lutte au déficit budgétaire de l'État constituait une priorité nationale: couper partout où c'était possible tout en ciblant les groupes les plus à risque avec l'apport

du réseau communautaire. Mentionnons aussi la publication, en 1991, d'un rapport d'experts sur les jeunes intitulé *Un Québec fou de ses enfants* qui a contribué à influencer l'orientation de la réforme de 1992. Le cadre de référence théorique de ce rapport s'inscrivait clairement dans une perspective écologique et comportementaliste de la prévention précoce, en qualifiant d'ailleurs de «prévention tardive» les actions entreprises auprès des jeunes de la rue.

L'approche positiviste de la prévention précoce

Au Québec, les principaux modèles de programmes de prévention précoce s'inscrivent dans ce que l'on peut appeler deux grandes approches positivistes: la biopsychologie (étude des déterminants neurophysiologiques et éthologiques sur le développement humain) et l'écologie du développement (étude des déterminants comportementaux et environnementaux sur le développement humain) pour ne nommer que les deux principales tendances. Au-delà des différences d'orientation théorique, les chercheurs adoptant ces angles d'approche ont tous l'ambition scientiste visant à prédire et à modifier le cours de l'évolution du développement humain à partir de la connaissance des lois comportementales de ce même développement. L'objectif commun visé par ces approches est l'adaptation sociale des individus à leur environnement.

L'approche positiviste en science n'a rien à voir avec l'idée de « pensée positive », mais plutôt avec son origine étymologique: positivus, «qui repose sur quelque chose». Concept élaboré au XIXe siècle, le positivisme tire sa légitimité des sciences naturelles. Cette approche a remporté la ferveur des sociétés modernes compte tenu qu'elle représentait un rempart politique important contre l'obscurantisme religieux qui, pendant des siècles, a imposé sa vision du monde en recourant au mysticisme autour d'un monde construit par des êtres surnaturels (histoire du ciel et de l'enfer, les saints, les anges, etc.). Par conséquent, recourir à la raison comme fondement naturel du rapport au monde (et non surnaturel) permettait aux individus de se libérer de la prison d'ignorance dans laquelle les religieux les enfermaient. Le positivisme a donc servi de contre-vérité à un système aliénant d'explication du monde. C'est justement à ce niveau que se compliquent les choses. Dans la perspective positiviste, seuls les objets observables, les faits concrets, sont dignes d'être considérés rationnellement par la science à l'aide de méthodes soumettant ces objets à l'expérience pouvant être reproduites dans d'autres milieux. Il s'agit de découvrir des lois régissant les phénomènes et, dans le cas qui nous occupe, ceux associés aux problèmes de développement découlant des rapports sociaux. On comprendra alors pourquoi les dimensions humaines non observables physiquement telles que l'imaginaire, les valeurs, la symbolique, les émotions, l'affect, l'autorité, etc., ne soient pas dignes d'être prises en compte par le regard scientifique positiviste compte tenu que ces dimensions sont reléguées dans le champ des fantaisies, d'égarements perceptifs à la limite, bref qui n'ont pas le statut de réel. À moins de lier ces manifestations à des supports physiques comme le font certains chercheurs en réduisant la parole du parent s'adressant à son enfant à des stimuli sensoriels favorisant ou non les connexions neuronales du lobe frontal dont l'enjeu est la limitation instinctuelle de l'agressivité (favorisant ainsi l'inhibition) (voir note 3). Le point de vue positiviste ne prend pas en compte le sens que les personnes donnent à leurs comportements. Inutile de dire ici que le développement humain ne relève pas seulement de faits observables ou de principes naturels, mais aussi de l'expérience subjective qui est sociosymbolique (ex.: l'historicité de la filiation, l'imaginaire associé aux rôles sociaux, le système de valeurs et de croyances, les spécificités culturelles, les désirs, l'inconscient, etc.). Présentons très brièvement ces deux approches, la première appelée biopsychologique et la deuxième écologique sociale.

Pour la tendance biopsychologique, les relations de l'enfant dans son milieu familial jouent un rôle déterminant dans la formation des synapses des cellules nerveuses, de sorte que ces interactions familiales participeraient directement à la construction du cerveau, plus particulièrement à la formation du lobe frontal (siège

de l'autocontrôle) encore malléable à la petite enfance jusqu'à l'âge de cinq ans. De la qualité de ces interactions dépendrait une bonne ou une mauvaise «programmation» du lobe frontal structurant les habiletés cognitives de l'enfant, d'où la nécessité d'un dépistage précoce et d'un suivi intensif durant cette période³. On comprend alors que des interactions inadéquates entre la mère et l'enfant constituent un risque élevé que l'enfant développe des comportements violents faute de dispositions cognitives d'autorégulation. Des recherches en éthologie viennent compléter l'argumentaire théorique de cette tendance. Ainsi, pour favoriser le développement optimal des enfants vivant en contexte de vulnérabilité, il importe de stimuler leur développement cognitif, de développer des comportements d'attachement parent-enfant et d'améliorer les compétences parentales4.

Quant à la perspective écologique, elle travaille à partir d'une perspective systémique de l'environnement social (dite écosystémique) et d'une conception béhavioriste des liens sociaux (ex.: stress, compétences parentales). On identifie des facteurs de risques, des facteurs de protection ainsi que des déterminants individuels et environnementaux. Il s'agit de travailler à la création et à la mobilisation de ressources médiatrices appropriées dans l'environnement de la personne et à l'augmentation des capacités d'une personne afin qu'elle puisse utiliser les différentes ressources présentes (améliorer ses compétences parentales).

Des droits menacés

Le fondement positiviste de ces approches les conduit logiquement à imposer leurs «vérités» aux individus sans considérer le débat démocratique sur les choix normatifs d'une société comme une nécessité. Leur regard positiviste cultive une croyance selon laquelle la vérité scientifique sur la connaissance du réel résulterait du choix de la «Bonne Méthode» de recherche empirique ou expérimentale. Ce point de vue scientifique est celui du dogme qui ne reconnaît pas la valeur démocratique de la pluralité des interprétations sur le devenir

Suite à la page $11 \rightarrow$

Les projets de mobilisation des communautés ou comment épuiser la ressource.

Carol Gélinas

Par Carol Gélinas, Regroupement des organismes communautaires Famille de Montréal (ROCFM)

l y a quelques années, nous nous inquiétions de la multiplication des programmes d'intervention précoce (gentiment baptisée entre nous de «féroce»). Nous souhaitions comprendre alors le pourquoi de l'intensité de ces programmes et les fondements qui motivaient cette explosion. Aujourd'hui, c'est la multiplication des promoteurs de projets de mobilisation des communautés dans le champ enfance-famille qui suscite questionnements et inconforts. Si les tensions liées au partenariat ne datent pas d'hier, nous pouvons observer que, dans le contexte actuel, les difficultés deviennent exponentielles. Les textes de Frédéric Lesemann et de Michel Parazelli nous aident à mieux saisir les enjeux qui sont au cœur de cette nouvelle organisation. Si nous pouvons mieux comprendre théoriquement ce qui est en jeu, allons voir comment tout ça se passe dans les milieux.

Au-delà des bonnes intentions ou comment être contre la vertu

Comme chaque expérience de rencontre dans ces lieux est unique (malgré parfois l'apparence assez forte de «déjà vu»), on ne peut pas nier qu'émergent parfois des projets porteurs. Cependant, la convergence des témoignages des organismes ayant participé à ces projets nous permet de dégager certains aspects plus questionnants.

Ces initiatives n'arrivent pas dans des terrains vierges. On présume souvent que les milieux sont peu mobilisés, pas mobilisés ou mal mobilisés. Des espaces de concertation ayant des objectifs en propre existent déjà. Les différents promoteurs souhaitent soit utiliser ces concertations pour leurs propres fins, soit créer leur «table». On en vient à ne plus savoir compter les pattes! Ces réorganisations ne se font pas sans heurt. De lieux de solidarité, les concertations deviennent des lieux où se jouent des rapports de pouvoir pas toujours élégants entre les multiples acteurs. Ces espaces de concertation deviennent les lieux quasi exclusifs par où passent les possibilités de développement et de financement pour les organismes. Dans ces conditions, on peut comprendre qu'il devient presque impossible de ne pas y être présent sans mettre en danger, à plus ou moins brève échéance, la survie de son organisme.

Auparavant, le commentaire le plus souvent entendu de la part des organismes était à l'effet que les multiples lieux où ils étaient sollicités étaient très énergivores: « Mon agenda est rempli de réunions!». Maintenant, ce qui revient constamment comme principal irritant est que ces lieux ne sont pas porteurs de sens. On passe rapidement à l'étape d'établir des plans d'action, à gérer des budgets, à remplir des formulaires, à faire des évaluations. C'est ce que j'appelle la communautarisation de la fonction publique. Rarement, le processus commence par prendre le temps de mettre en commun les différentes lectures de la situation. Derrière les nobles objectifs, souvent tellement généraux, il est difficile de décoder de quoi on parle. Souvent, il est présumé d'office que tous adhèrent à la même vision du monde, celle étant présentée comme LA VÉRITÉ, appuyée par des recherches produites par les promoteurs. Comment être contre la Science et la Vertu? Pourtant. la base de l'action collective est de prendre le temps de se parler, de comprendre ce que chacun porte pour être capable par la suite, peut-être, d'être en action ensemble. Le temps de parole est vu comme une perte de temps...

Le temps c'est de l'argent, donc il ne faut pas en perdre. Vite, vite, les décisions se prennent! Dans un temps pas si lointain, avant de prendre une position, un organisme disposait de temps pour revenir dans son organisme afin de débattre de la question au sein de son groupe, avec ses membres (des familles). Maintenant, les décisions se prennent par la concertation et, trop souvent, ce que l'on appelait nos processus démocratiques sont escamotés. Bizarrement, au sein de ces projets de mobilisation des communautés, on ne sait plus comment faire pour favoriser la participation des familles sans réaliser que les familles sont déjà au cœur de la vie démocratique des organismes et qu'elles ne sont pas seulement des «clientèles ciblées».

L'arrivée de la Fondation Chagnon et les enjeux de démocratie

On peut constater que d'avoir des pratiques démocratiques dans un contexte d'approches intégrées constitue tout un défi. L'arrivée d'un nouvel acteur du poids de la Fondation Chagnon vient augmenter le coefficient de difficulté. Tout d'abord, qu'un acteur privé, imputable qu'à lui seul et qui conditionne les priorités de l'État, est un phénomène nouveau dans le domaine social. L'injection massive d'argent privé détermine comment et avec quels objectifs les ministères devront investir réduit le débat entourant ces questions.

Dans ce contexte, comment les autres partenaires peuvent-ils avoir encore de la place pour faire entendre leurs préoccupations et leurs points de vue pour apporter des propositions alternatives au courant dominant?

L'ensemble des ressources financières et humaines des milieux publiques, communautaires et privés est drainé vers une perspective unique. Dans le champ enfance-famille, cela se traduit trop souvent par une vision très étroite et normative de ce qu'est être un «bon parent». L'impact de cette organisation sociale est que les familles n'ont plus accès à des ressources diversifiées où elles peuvent faire des choix, s'impliquer, être reconnues dans leur pluralité et valorisées dans leur expérience. Depuis quelques années, nous sommes très sensibles à la biodiversité en agriculture. Les dangers pour l'équilibre écologique de la planète de l'action du géant Monsanto nous préoccupent grandement. Il faudrait également se soucier de la biodiversité des individus, des familles et des organisations. Dans quel monde voulons-vous vivre? «Ce qui mesure le caractère démocratique d'une société, ce n'est pas la forme de consensus ou de participation qu'elle atteint; c'est la qualité des différences qu'elle reconnaît, qu'elle gère, l'intensité et la profondeur du dialogue entre des expériences personnelles et des cultures différentes les unes des autres et qui sont autant de réponses, toutes particulières et limitées, aux mêmes interrogations générales. »1

Les communautés: instruments de leur développement ou instruments des promoteurs

Parmi les difficultés dont témoignent les organismes, reviennent sans cesse les changements constants des règles du jeu. On les aborde en faisant miroiter que le milieu doit être le maître d'œuvre de son plan d'action. Dans les faits, plusieurs expériences ont démontré que, suite à un énorme travail de concertation afin de s'entendre sur un plan, tout à coup, la donne change. Le promoteur s'appuie sur une multitude d'arguments pour modifier soit le plan, soit les partenaires. Par exemple, dans un milieu où l'indice

ABONNEZ-VOUS AU BULLETIN:

pour poser un regard nouveau sur l'actualité!

15\$ pour 3 numéros an

Pour vous abonner, faites-nous parvenir votre paiement au nom de la FAFMRQ à l'adresse suivante: 584, Guizot Est Montréal, Qc H2P IN3

Renseignements: Tél.: (514) 729-MONO (6666) fafmrq.info@videotron.ca



de pauvreté s'est modifié, la Fondation a revu son implication et s'est retirée. Dans un autre cas, après avoir promis d'investir dans le milieu sur une longue période (25 ans), elle a retiré son investissement après cinq ans. Dans une autre région, la concertation tenant à son plan et n'acceptant pas de se soumettre s'est vu retirer son financement.

Malgré les intentions au niveau du discours de soutenir les milieux et de privilégier «l'empowerment», le pouvoir décisionnel demeure hiérarchique et entre les mains de la Fondation, sans grande médiation possible. Ces messages contradictoires contribuent à nourrir la méfiance qu'ont les organismes à s'engager dans de telles initiatives.

Cela dit...

Comme nous avons pu voir, les sources d'inconfort sont nombreuses. Dans ces conditions, nous pouvons nous poser la question du pourquoi les organismes sont présents tout de même dans ces lieux. La réponse est assez simple: les organismes ont la constante volonté de contribuer à ce qui peut constituer une amélioration des conditions de vie des familles. Ils sont

des acteurs engagés dans leur milieu et participent, parfois pour le mieux, parfois pour le pire, à la construction d'un monde commun.

Le nouveau partenariat public/privé entre la Fondation Chagnon et le ministère de la Famille et des Aînés qui prendra forme cette année nous interpellera à nouveau. Que faire alors? Participer, négocier, boycotter? Malheureusement ou heureusement, il n'y a pas de bonne réponse ni de réponse simple. Tout n'est pas blanc ou noir. Il ne s'agit aucunement de « démoniser » la situation ou les acteurs. Cependant, nous avons encore le droit de questionner, d'analyser, de comprendre vers quoi on tend. Ces débats doivent avoir lieu entre les partenaires et surtout avec les familles. Nous avons tous un défi comme le dit si bien Jean-François Malherbe²: celui de déjouer l'interdit de penser.

¹ Touraine, A. (1994) *Qu'est-ce que la démocratie?*, Paris, Librairie Arthème Fayard, p. 316.

² Malherbe, J-F, (2001), *Déjouer l'interdit de penser*, Montréal Liber

Suite de la page $6 \rightarrow$

20 ans déjà à propos de la politique sociale américaine²: on peut rendre rentable même la pauvreté!

Top-down ou bottom-up?

« Mobiliser les communautés, les mettre à contribution, passer des silos aux réseaux, pousser la concertation jusqu'au partenariat, s'appuyer sur une compréhension commune de la réalité locale par les partenaires, adhérer à une mission, à une vision commune, appeler les ministères à travailler en appui à des projets qui échappent à leur domaine de compétence spécifique, intégrer l'évaluation à l'action...» autant de formules glanées dans le Plan stratégique de Québec en forme, soutenu par la Fondation Chagnon. On est bien en présence de l'implantation d'une toute nouvelle gouvernance dans laquelle l'acteur privé tend à se substituer à l'acteur public, au moins dans les secteurs dans lesquels il choisit d'intervenir. Un pas majeur est franchi dans cette implantation d'un nouveau type d'intervention,

tout aussi technocratique, top-down, que l'intervention gouvernementale, à la différence radicale qu'elle se donne la liberté de choisir ses lieux, ses populations objets de ses interventions, de les limiter dans le temps, alors que les politiques publiques sont encadrées et conditionnées par leur mission d'universalité et leur caractère illimité dans le temps. C'est bien là que la Fondation se donne des règles du jeu totalement différentes, ce qui fait toute la différence d'avec les politiques publiques, et c'est bien là qu'elle entend aussi, au nom de son généreux financement (200 millions), se donner la liberté de changer ces règles et de donner à ce changement une portée implicitement universelle.

Faut-il pour autant renoncer aux financements proposés? Question délicate et stratégique. Il me semble toutefois que l'enjeu est de savoir dans quelle mesure les groupes communautaires et les associations concernés sont capables – et cela dépend des secteurs dans lesquels ils interviennent,

de la capacité des populations concernées de se mobiliser – de soumettre les projets d'intervention des fondations aux *impératifs démocratiques d'une approche bottom-up*, fondée sur l'histoire et l'ancrage territorial et/ou identitaire des groupes concernés, de négocier un rapport de partenariat respectueux de leur dynamique politique propre. Bref, de véritablement coproduire l'action, plutôt que d'être soumis aux représentations d'une «communauté locale» imaginaire de technocrates planificateurs de services ou d'actions de changement, qu'ils soient du secteur public ou qu'ils émanent d'une fondation privée.

Suite de la page $8 \rightarrow$

humain (des faits observés), bref des différences politiques dans la compréhension du monde et de ce qui devrait être. L'occultation du politique fait en sorte de transformer les droits en besoins et les inégalités sociales en déterminants de la santé (le droit résiderait seulement dans l'accès aux services standardisés de protection). Dans le contexte où l'hyperindividualisme et le « réagencement néolibéral des politiques sociales et privées»⁵ renforcent le climat d'incertitude normative, et où dit-on, les classes sociales n'existeraient plus, comment désormais expliquer l'existence même des inégalités sociales? On observe que l'écart entre riches et pauvres s'est maintenu et a parfois augmenté sur le plan de la mortalité. On peut faire l'hypothèse que ce vide théorique, et l'inquiétude qui en résulte, font en sorte de susciter chez les intervenants, les gestionnaires, les politiciens et les citoyens le désir d'avoir une réponse claire à cette question, de donner un sens au développement de ces inégalités sociales. Par conséquent, les théories biopsychologiques et écologiques

associées aux programmes de prévention précoce proposent (tout en s'imposant) une interprétation scientifique de ces inégalités à travers une lecture biologique de la pauvreté. Ainsi, la marginalisation sociale et la pauvreté deviennent des déterminants de la santé et parfois comme des états de santé, des souffrances psychiques⁶ et non des conditions sociales d'existence résultant d'un système politique et économique générant des inégalités sociales.

C'est en considérant le pouvoir que tente d'ériger en autorité le regard positiviste des experts que la question des droits peut être posée. Mentionnons la menace potentielle pour l'intrusion dans la vie privée sous prétexte de prévention et de sécurité publique, de répondre aux besoins ou d'endiguer «l'épidémie». Il s'ensuit une menace à la liberté de penser l'exercice de la parentalité et des droits à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels, dont un revenu décent, compte tenu que les causes de «l'incompétence parentale» et de la délinquance juvénile auront été natura-

lisées. De plus, le dépistage des groupes à risque favorise une stigmatisation des individus créant ainsi d'autres problèmes sociaux ainsi qu'un sentiment d'insécurité face à l'exercice de la parentalité.

Lortille-Bruel, Romain et Frédéric Lesemann, 2008, «Les finances publiques comme expression des solidarités: enjeux éthiques et choix politiques» Éthique publique, juin.

² Frédéric Lesemann, 1988, La politique sociale américaine, les années Reagan, Montréal, Saint-Martin et Paris, Syros.

¹ Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE) à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité.

Pour en savoir plus sur le contenu de la déclaration, voir la page web du site de l'OMS/Europe : http://www.euro.who. int/AboutWHO/Policy/20010827_2?language=French

³ Pour en savoir plus sur l'argumentaire scientiste de cette approche, visionner le documentaire distribué par l'ONF: Aux origines de l'agression. La violence de l'agneau, et produit par Tremblay et Gervais, 2006. Site web: http://www.onf.ca/trouverunfilm/fichefilm. php?id=52739&lg=fr&exp=&v=h

⁴ Voir la version pdf du guide de la santé publique en ce qui regarde le développement de l'attachement : http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/0/f0c2afbdd3dafe528525706f0052c53b?OpenDocument

⁵ Karsz, S. 2006. « Nicolas Sarkozy : Une certaine vérité de l'action sociale ? », Actualités sociales hebdomadaires, 7 juillet, no 2463, p. 32.

⁶ Pelchat, Y., Gagnon, E. et A. Thomassin. 2006. « Sanitarisation du social et construction de l'exclusion sociale ». Lien social et Politiques – RIAC, 55, pp. 55-66.



le gouvernement du Québec y voit!

· 220 000 places à contribution réduite en services de garde éducatifs d'ici 2010

bonification du crédit d'impôt pour frais de garde

• le régime d'assurance parentale le plus généreux en Amérique du Nord

· le Soutien aux enfants, de la naissance jusqu'à 18 ans, versé à toutes les familles



www.mfa.gouv.qc.ca/travailfamille

Numéro de convention de Poste-Publications # 40015188 Retour des adresses canadiennes non-livrées à Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec 584, Guizot Est

Montréal QC H2P 1N3

Courriel: fafmrq.info@videotron.ca